

République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 20 avril 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-20

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre**

Séance du 26 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Laurent DUCARD, Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Danis SIX, Richard THIBAUT.

Absents excusés :

Cécile BERLAND, Vanessa TESSIER.

Pouvoir :

Madame Cécile BERLAND donne pouvoir à Madame Natacha MOUGEOLLE.

Secrétaire de séance : Corinne DUMONT

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE COMPTABLE À PASSER UNE OPÉRATION

Dans le cadre de contrôle de l'état de la dette, il s'avère qu'une échéance a fait l'objet d'inversion capital - intérêt ou décalage d'échéance sur l'emprunt CE 8214951 :

ÉCHÉANCE	MANDAT	MONTANT MANDATÉ	MONTANT RÉEL	DIFFÉRENCE
08/08/2020	606/20	3307.16 €	3159.00 €	148.16 €

Selon la grille de rectification en vigueur, cette différence se régularise par une délibération autorisant le comptable à passer cette opération à savoir :

OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	DÉBIT AU 1068	CRÉDIT AU 1641
	148.16 €	148.16 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le comptable à passer cette écriture pour régulariser**

Fait à Neuillé le Lierre, le 26 avril 2024

Le Maire, Blandine BENOIST.